Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 353 Vœu relatif à l'éco-responsabilité des événements organisés dans l'espace public

----

Le Conseil de Paris,

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'être à la pointe de la lutte contre le dérèglement climatique ;

Considérant la volonté de la Maire de Paris et de l'ensemble de l'exécutif parisien à agir pour que notre ville soit porteuse de solutions afin d'adapter nos vies et répondre aux enjeux de diminution drastique de notre consommation d'énergie et de notre impact carbone ;

Considérant la Charte pour des événements écoresponsables à Paris systématiquement transmise aux organisateurs d'évènements et de manifestations dans l'espace public ;

Considérant l'organisation à Paris en 2024 des Jeux olympiques et paralympiques, premiers Jeux alignés sur l'Accords de Paris pour le climat de 2015 et l'agenda 2030 de l'ONU, qui constitueront un héritage durable en matière d'organisation de grands évènements internationaux ;

Considérant le plan et le rapport développement héritage et durabilité de Paris 2024 publiés en juillet 2021 qui détaillent et réaffirment les engagements partagés en matière d'héritage et d'excellence environnementale pour l'organisation des Jeux de Paris en 2024 ;

Considérant le premier point de l'axe « livrer des Jeux exemplaire » de la stratégie de durabilité de Paris 2024 portant sur « des Jeux écoresponsables, vecteurs de solutions durables » et qui vise à:

- Garantir des Jeux neutres en carbone et une contribution positive pour le climat ;
- Fournir 100% d'énergies renouvelables pendant les Jeux ;
- Déployer une économie circulaire pour les Jeux et viser le zéro-déchet ;
- Proposer une mobilité propre pour les athlètes, délégations, médias et organisateurs ;
- Favoriser l'accès à une mobilité active et en commun pour les spectateurs ;
- Proposer des services de restauration durable.

Considérant l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris et en Seine Saint-Denis pour créer du lien entre nos territoires et agir pour le développement économique de la Seine Saint-Denis ;

Considérant les sites de célébration, de compétitions et d'entraînements de Paris 2024 situés dans des quartiers populaires de Paris et de la Seine Saint-Denis qui livreront un héritage durable pour leurs habitants.

- À Paris :

- Centre sportif Max Rousié (17 ème) ;
- Aréna Pte de la Chapelle (18 ème):
- Centre sportif Bertrand Dauvin (18ème)
- Centre sportif des Poissonniers (18ème)
- Parc de la Villette (19ëme)
- Piscine Georges Vallerey (20e).

- En Seine Saint-Denis :
- Stade de France ;

- Centre aquatique olympique
- Village des athlètes ;
- Site d'escalade du Bourget ;
- Stand de tir de la Courneuve.

Considérant les prescriptions de la Ville de Paris relatives au plastique à usage unique dont l'utilisation doit être nulle ou réduite au strict minimum, associées à la délivrance de l'autorisation d'occupation du domaine public pour tout évènement organisé dans l'espace public parisien ;

Considérant l'association systématique, dans toutes les demandes d'occupation du domaine public à des fins évènementielles lorsque ceux-ci ont ou pourraient avoir un impact sur la biodiversité ou sur les espaces verts, des services instructeurs de la direction des espaces verts (DEVE) ,
Considérant la vigilance accrue portée par la Ville de Paris sur les évènements et dispositifs se tenant sur les espaces verts ;
Considérant le bilan en matière de Responsabilité sociale et environnementale du dispositif Trocadéro 2021 qui pourra durablement inspirer l'organisation des grands évènements dans l'espace public parisien ;

Sur proposition de l’exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- Réaffirmer la volonté inébranlable de la Maire de Paris de réaliser des Jeux olympiques et paralympiques au service des territoires et des habitants, en particulier dans les quartiers populaires ;
- Poursuivre notre action aux côtés de Paris 2024 pour faire de ces Jeux le premier événement international de grande ampleur aligné sur les ambitions de l'Accord de Paris pour le Climat de 2015 et l'Agenda 2030 de l'ONU :

- Lancer un groupe de travail réunissant des élus de tous bords politiques dans le but :
    - D'actualiser la Charte pour des évènements écoresponsables de la Ville de Paris, notamment au regard des enseignements issus de l'exploitation du Site du Trocadéro 2021 en matière environnementale et sociale,

    - D'étudier la mise en place d'une production d'un bilan de l'éco-exemplarité de l'événement comportant nécessairement un bilan des émissions carbone pour tous les grands événements rassemblant plus de 10 000 participants.